COMMISSION SANTE

programme de travail 2008

CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE

COMMISSION SANTE – PROGRAMME DE TRAVAIL 2008

APPROUVE LORS DE LA SEANCE DU 22/11/2008 DE LA COMMISSION

Les priorités de travail de la commission santé pour 2008 sont issues des conclusions du colloque que la CPU avait tenu les 8 et 9 mars 2007 "La place de l'Université dans l'hôpital". Quatre sujets seront investis :

1. La mise en place du LMD pour les professions médicales
   Cette question en télescope en fait plusieurs :
   - La première année de médecine : Valérie Pécresse a confié une mission de réflexion à Jean-François BACH. Assez rapidement, la CPU au travers de la commission santé doit demander à être auditionnée. Cela étant nous devons discuter de la position que doit adopter sur ce sujet difficile la CPU.
   - L'examen classant national : les ECN impactent la réflexion sur le LMD en santé et les ECN ont un impact sur la démographie médicale. La DREES et l'ONDPS font chaque année une analyse des ECN dont la commission doit avoir connaissance.
   - L'organisation (ou pas) des études de santé dans le cadre du LMD en tenant compte du nombre d'années d'étude des disciplines de santé en additionnant 1er et 2nd cycle. Dans cette réflexion, il faut envisager le cas des sages-femmes aujourd'hui professions médicales dont la formation se fait en-dehors de l'université.
2. L'universitarisation des professions paramédicales
   - Il y a souvent une confusion entre le niveau de reconnaissance que l'on souhaite donner aux professions paramédicales et l'intégration de la formation des professions paramédicales dans l'université. La CPU devra préciser sa position dans un document écrit.
   - Par ailleurs se profile la création de nouveaux métiers de la santé souvent issus des professions paramédicales existantes, nouveaux métiers que l'on souhaite intégrer au système LMD. Cette question doit aussi faire l'objet d'une réflexion de la CPU.

3. Le renforcement des relations entre hôpital et université
    - L'enquête que la commission santé a lancée à propos des conventions, des contrats quadriennaux spécifiques, des comités de coordination de la recherche biomédicale et en santé publique constitue un état des lieux qui doit alimenter notre réflexion et la position de la CPU sur les relations H & U ainsi que l'évolution souhaitée par la CPU.
4. Le renforcement du continuum entre la recherche fondamentale et la recherche clinique, et des liens entre les disciplines médicales et les autres disciplines de la recherche universitaire.
    - Ce travail qui doit se faire avec la commission recherche doit rapidement être initié par une rencontre d'une part avec le Directeur de l'Inserm, d'autre part avec la conférence des DG de CHU.